

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE - POINTS DE RÉFÉRENCE DE QUALITÉ

5 CATÉGORIES

19 POINTS DE RÉFÉRENCE

15 POINTS

1

GOUVERNANCE

0,5 Supervision commune du programme EPE

0,5 Unité de surveillance commune

1 Cadre de politique EPE commun

1 Autorité locale commune pour la gestion et l'administration du programme EPE

2

FINANCEMENT

1 Au moins 1/3 du financement des services de garde vont au fonctionnement du programme

1 Échelles salariale et tarifaire obligatoires

1 Au moins 3 % du budget total consacré à l'EPE

3

ACCESSIBILITÉ

1 Maternelle à temps plein

1 50 % de enfants de 4 ans participent régulièrement à un programme EPE

1 Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux

4

MILIEU D'APPRENTISSAGE

0,5 Cadre pédagogique d'EPE

0,5 Harmonisation des programmes d'EPE et de maternelle

0,5 Au moins 1/3 du personnel des programmes pour enfants de 2-4 ans est qualifié

0,5 Éducateurs de la maternelle ont les qualifications EPE

0,5 Salaire des éducateurs EPE au moins 1/3 de celui des enseignants

0,5 Accréditation/perfectionnement professionnels EPE exigés

5

RESPONSABILITÉ

1 Rapports d'étape annuels (2014 ou plus tard)

1 Normes pour les programmes EPE, y compris la maternelle

1 Mesures de la population préscolaire sont colligées et publiées

3

+

3

+

3

+

3

+

3